

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 avril 2026

n° 040-26 C

Objet : Modalités de dépôt des listes concernant l'élection de la commission d'appel d'offres, de la commission d'appel d'offres appelée à siéger en jury et de la commission de délégation de service public de Grand Chambéry

- date de convocation le 03 avril 2026
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Le Phare, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 74

Aillon-le-Jeune	Marc Fleury
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Jean-Philip Fraix-Burnet
Barberaz	Marie-Eve Berni - Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Catena D'Alu Bouziane - Bruno Lhuissier
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Mélissa Bernard - Julien Donzel
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Brice Bernard - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Sandrine Desroches-Afchain - Isabelle Dunod - Pascale Gagnieux - Jean-claude Gin - Bernard Grollier - Thomas Jaussoin - Isabelle Junet - Laura Khirani - Magalie Martin - Cécile Meriguet - Mélanie Meunier - Vincent Patey - Gaëtan Pauchet - Florian Penaroyas - Thierry Repentin - Sara Rotelli - Carlotta Sacconey-Abbo - Cristina Virone - Florence Zagagnoni
Cognin	Damien Ancrenaz - Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Laurence Ratton
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Isabelle Geindre - Olivier Marmet
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Céline Colombat - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Audrey Tateia
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Emilie Guillaud
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Sylvain Chariot
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Luc Meunier
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Karim Echioui - Patricia Maffre-Deprost
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Thierry Bebert
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Manon Boyer
Vimines	Pierre Grossi

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Marie Lheureux Pineau

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Jean-Pierre Casazza à Florence Bourgeois - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Jacques Henriot à Jocelyne Gougou - de Joséphine Kudin à Alexandre Gennaro - de Emilie Pessel à Cécile Meriguet - de Emilien Vanlemmens à Isabelle Junet

- conseillers excusés : 1

Stéphane Bochet

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 09 avril 2026

délibération n° 040-26 C

objet **Modalités de dépôt des listes concernant l'élection de la commission d'appel d'offres, de la commission d'appel d'offres appelée à siéger en jury et de la commission de délégation de service public de Grand Chambéry**

Thierry Repentin, président, indique qu'une seule commission peut remplir les missions de la commission d'appel d'offres, de la commission d'appel d'offres appelée à siéger en jury et de la commission de délégation de service public.

Commission d'appel d'offres

Elle attribue les marchés publics d'un montant supérieur aux seuils européens (dits marchés formalisés) et émet un avis sur les avenants à ces marchés dès lors qu'ils entraînent une augmentation de plus de 5 % du montant initial du marché. Ces seuils sont de :

- 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services,
- 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux.

Elle peut également émettre des avis sur l'attribution des marchés inférieurs à ces seuils (dits marchés à procédure adaptée).

Commission d'appel d'offres appelée à siéger en jury

Le concours de maîtrise d'œuvre est une technique d'achat par laquelle, après avis d'un jury, la collectivité choisit un projet parmi les propositions de plusieurs concurrents préalablement sélectionnés, en vue de l'attribution d'un marché de construction ou de réhabilitation d'un ouvrage.

Les membres élus de la commission d'appel d'offres font partie du jury.

Commission de délégation de service public

Dans le cadre d'une délégation de service public, elle analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et fiscales et leur aptitude à assurer la continuité du service public.

Elle émet un avis sur l'analyse des offres et sur les avenants au contrat entraînant une augmentation du montant global du contrat supérieure à 5 %.

Il est rappelé que les réunions de la commission d'appel d'offres sont soumises à des conditions de quorum.

La commission d'appel d'offres, la commission d'appel d'offres appelée à siéger en jury et la commission de délégation de service public de Grand Chambéry sont composées, s'agissant de leurs membres à voix délibérative :

- du président de Grand Chambéry ou de son suppléant, désigné par arrêté du président,
- de 5 membres titulaires élus au sein du Conseil communautaire,
- de 5 membres suppléants élus au sein du Conseil communautaire.

Les membres titulaires et membres suppléants sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il appartient au Conseil communautaire de fixer les conditions de dépôt des listes :

- les listes sont déposées auprès du président de Grand Chambéry, au format papier ou numérique,
- les listes doivent indiquer le nom et le prénom des candidats aux postes de titulaires et de suppléants, en nombre égal,
- les listes doivent être déposées au plus tard le jour de la séance du Conseil communautaire lors de laquelle il est procédé à l'élection.

Vu les articles L. 1414-2, L. 1411-5, D. 1411-3 et D. 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver les modalités de dépôt des listes définies ci-dessus.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **040-26 C**

Objet de l'acte : Modalités de dépôt des listes concernant l'élection de la commission d'appel d'offres, de la commission d'appel d'offres appelée à siéger en jury et de la commission de délégation de service public de Grand Chambéry

Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 3 - Désignation de représentants 5 - Autres (dont SEM; Commissions...)

Date de l'acte : 09 avril 2026

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260409-lmc1H35656H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35656H1

Date de transmission en Préfecture : 10 avril 2026

Date de réception en Préfecture : 10 avril 2026

Date de publication sur le site internet: vendredi 10 avril 2026